

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Cédric GOUTH, Maire

Membres présents : Cédric GOUTH, Jean-Marc ROSIER, Carole ASTIE, Marie-Bernadette CHARBONNIER, Alain MERTZ, Hatice KAYA-KARAGOZ, Alain PIERRET, Abdelmajid MAOUCHE, Gérard BALDISSERA, Clarisse MEYER, Chantal SCHUSTER, Patrick MOUSSLER, Isabella DE SIMONE, Patrick PIERRET, Michèle PROUST, Christine FITTANTE, Férit BURHAN, Fatiha ADDA, René LEUCART, Michel MARLIOT, Laurence BURG, Béatrice LAMBINET, Brigitte ZERRES

Procurations : Erfane CHOUIKHA à Cédric GOUTH, Nathalie JACOB à Carole ASTIE, François GROSDIDIER à Férit BURHAN, Albert KOEPEL à Béatrice LAMBINET, Jean-Louis PERRIN à Alain MERTZ, Amanda ADAM à Chantal SCHUSTER, Adil TYANE à Abdelmajid MAOUCHE

Membres absents excusés : Erfane CHOUIKHA, Nathalie JACOB, François GROSDIDIER, Albert KOEPEL, Jean-Louis PERRIN, Amanda ADAM, Adil TYANE

Membres absents : Chloé MARTINEZ, Jacques CLEMENT, Louis BENZAID

Point n°9 – Projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de LA MAXE

Convocation expédiée et affichée le : 27 septembre 2019			
En exercice	Présents	Procurations	Suffrages exprimés : 30
33	23	7	pour : 30 contre : 0 Abstention(s) : 0 non votant(s) : 0

Vu les articles L.153-16 et L.153-17 du Code de l'Urbanisme,

Vu le courrier en date du 02 juillet 2019 de Metz Métropole relatif au projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de LA MAXE, arrêté par le Conseil Métropolitain le 24 juin 2019 et pour lequel l'avis de la ville de Woippy est sollicité,

Considérant qu'en application de l'article R.153-4 du Code de l'Urbanisme, la commune dispose d'un délai de trois mois pour faire part de son avis,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,

- d'émettre un avis favorable sur le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de LA MAXE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215707514-20191008-DCM9-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2019
Publication : 08/10/2019

Pour extrait certifié conforme,
WOIPPY, le 4 octobre 2019

Le Maire,



Cédric GOUTH